

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 725 MINISTÈRE DES FINANCES (ÉTAT)

n° 725

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication  
24 juin 1960

Date du numéro  
3 juillet 1960

### TEXTE INTÉGRAL

M. Moussa Bokah Ahmed, agent de police de 2° classe, 3° échelon du cadre local, est inscrit au tableau d'avancement de l'année 1960 pour agent de police de 1° classe, 1er échelon, pour compter du 5 janvier 1960. M. Moussa Bokah Ahmed, agent de police de 2° classe, 3° échelon du cadre local en service à la Sûreté générale, est promu au grade d'agent de police de 1° classe, 1er échelon pour compter du 5 janvier 1960.